



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 94-0

17 juin 2005
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-quatorzième session
27 – 29 septembre 2005
Salvador, Brésil

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter	ICC-94-0
2. Voix et pouvoirs	
2.1 Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2004/05 – à approuver	à venir
Le Secrétaire fera rapport.	
2.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2005/06 – à approuver	à venir
Le paragraphe 5) de l'Article 13 de l'Accord dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions pertinentes de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties au prorata du volume moyen de leurs exportations et importations respectives de café pendant les quatre années civiles précédentes. Des documents indiquant la base statistique de la répartition des voix proposée seront diffusés en juillet 2005. Un document indiquant la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2005/06 sera diffusé.	
2.3 Pouvoirs – à approuver	verbal
Le Président examinera les pouvoirs avec le concours du Secrétariat.	

3. Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café – verbal
à noter

Au 17 juin 2005, l'Organisation comptait 74 Membres représentant 44 pays exportateurs et 30 pays importateurs. Conformément aux dispositions de la Résolution numéro 421, les pays non membres peuvent déposer un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion jusqu'au 31 mai 2006. Les procédures d'adhésion à l'Accord figurent dans le document ED-1800/01 Rev. 8. Le Président du Comité exécutif fera rapport.

4. Situation du marché du café – à noter à venir

Le Directeur exécutif présentera une analyse de la situation du marché du café.

5. 2^e Conférence mondiale du Café – à examiner verbal

Le Président de la 2^e Conférence mondiale du Café fera rapport sur la Conférence qui aura lieu à Salvador (Brésil) du 23 au 25 septembre 2005, notamment sur les questions éventuelles dont le Conseil aura à débattre et sur lesquelles il aura à prendre des décisions.

6. Avenir de l'Accord de 2001 – à examiner à venir

L'Article 32 de l'Accord dispose que le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord. Pour ce faire, il passera en revue les progrès faits par l'Organisation pour atteindre les objectifs de l'Accord en vigueur, spécifiés à l'Article 1. Le Comité exécutif examinera un document sur les options ouvertes pour la prorogation ou la renégociation de l'Accord de 2001.

7. Projets de mise en valeur du café à venir

7.1 Projets approuvés par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter

Le Chef des opérations fera rapport sur les projets approuvés par le FCPB :

- **Amélioration de la qualité du café par la prévention de la formation de moisissures** – un atelier final aura lieu le 26 septembre 2005. Le représentant de la FAO fera rapport. verbal
- **Amélioration de la production de café en Afrique par la lutte contre la dégénérescence du système vasculaire du café (trachéomycose)** – un rapport de situation sera diffusé. à venir
- **Lutte intégrée contre le scolyte blanc du tronc dans de petites exploitations de café (Inde, Malawi et Zimbabwe)** – un rapport d'évaluation intermédiaire sera diffusé. à venir

- **Renforcement des capacités commerciales, financières, gestionnaires et opérationnelles des petits producteurs/exportateurs de café au Mexique et au Nicaragua** – à venir
un rapport de situation sera diffusé.
- 7.2 Projets soumis à l’approbation du Conseil – à examiner et, le cas échéant, à approuver** verbal
- Le Président du Comité exécutif fera rapport sur les recommandations du Comité sur les projets à soumettre au FCPB.
- 8. Comité consultatif du secteur privé**
- 8.1 Rapport du Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) – à noter** verbal
- Le Président du CCSP fera rapport sur la réunion du 26 septembre 2005.
- 8.2 Composition du CCSP pour les années caféières 2005/06 et 2006/07 – à approuver** ED-1952/05
- La durée du mandat des membres du CCSP qui ont été nommés par le Conseil à sa 89^e session, en septembre 2003, pour les années caféières 2003/04 et 2004/05 vient à expiration en septembre 2005. En juin 2005, le Directeur exécutif a adressé à tous les Membres le document ED-1952/05 pour leur demander de l’informer des candidatures des membres et des suppléants pour les années caféières 2005/06 et 2006/07.
- 9. Rapport du Président du Comité de promotion – à noter** verbal
- Le Président du Comité de promotion fera rapport sur la réunion du 29 septembre 2005.
- 10. Études**
- 10.1 Études – à examiner et, le cas échéant, à approuver**
- Le Président du Comité exécutif fera rapport sur les recommandations du Comité sur les propositions d’études ci-après :
- **Étude des questions écologiques liées à la chaîne du café dans un contexte de libéralisation du commerce, à travers l’approche du “cycle de vie”** WP-Board No. 974/05
 - **Étude de l’impact écologique et de l’utilisation efficace des ressources naturelles – une analyse comparative du café et d’autres cultures du secteur agro-industriel** WP-Board No. 973/05

- **Étude de l'impact du Protocole de Kyoto sur le négoce du café et la qualité de l'environnement dans le "cycle de vie" du café** WP-Board No. 972/05

- 10.2 Étude sur la volatilité des prix du café – à examiner** à venir

- 11. Initiatives concernant la durabilité – à examiner** à venir

- Le Comité exécutif examinera le résultat des consultations que le Directeur exécutif a engagé avec les Membres sur la durabilité du secteur du café et examinera également des propositions d'initiatives concernant la durabilité. Le Président du Comité exécutif fera rapport.

- 12. Obstacles à la consommation – à examiner** à venir

- L'Article 33 de l'Accord dispose que le Directeur exécutif prépare périodiquement une étude des obstacles à la consommation, qui est passée en revue par le Conseil. En mai 2004, le Conseil a noté que les rapports futurs seraient publiés tous les ans. Le Directeur exécutif fera rapport.

- 13. Politiques internationales en matière de produits de base – à examiner** verbal

- 13.1 Sommet du G-8 et autres initiatives internationales – à noter** à venir

- Le Directeur exécutif présentera la communication de l'OIC au Sommet du G-8 et fera rapport sur d'autres initiatives internationales, notamment le Sommet du Millénaire et le suivi du rapport de la Commission pour l'Afrique.

- 13.2 Plan d'action de l'UE en faveur des produits de base agricoles – à noter** verbal

- Le représentant de la CE fera rapport sur les progrès du Plan d'action de l'UE en faveur des produits de base agricoles (précédemment diffusé sous la référence ED-1909/04 et Add. 1).

- 14. Politiques nationales en matière de café – à noter** verbal

- Les pays Membres sont invités à faire rapport sur les changements intervenus dans leurs politiques nationales en matière de café et à fournir des copies du texte de leurs déclarations et d'autres informations, pour qu'elles soient distribuées aux Membres.

- 15. Questions financières et administratives – à noter**

- 15.1 Projet de budget administratif pour l'exercice 2005/06 – à approuver** WP-Finance No. 19/05

- Le Président du Comité exécutif fera rapport.

**15.2 Autres questions financières et administratives – à noter /
à examiner et à approuver**

verbal

Le Président du Comité exécutif fera rapport sur les autres questions financières et administratives examinées par le Comité, notamment la situation financière et la nomination d'un vérificateur agréé.

16. Élections pour l'année caféière 2005/06

verbal

16.1 Président et Vice-Présidents du Conseil – à élire

Conformément à l'Article 11 de l'Accord, le Président et le premier Vice-Président pour la prochaine année caféière doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs. Le deuxième et le troisième Vice-Présidents doivent être élus parmi les représentants des Membres importateurs. Les anciens Présidents élus parmi les Membres exportateurs venaient d'Inde (2001/02) et du Mexique (2003/04).

16.2 Comité exécutif – à élire

Les procédures de vote sont définies dans l'Article 18 de l'Accord et dans la Règle 46 du Règlement de l'Organisation.

16.3 Président et Vice-Président du Comité exécutif – à élire

L'Article 17 de l'Accord dispose que le Président et le Vice-Président sont tous deux élus parmi les représentants de la même catégorie de Membres. En ce qui concerne 2005/06, les précédents indiquent qu'ils devraient être élus parmi les représentants des Membres importateurs. Les anciens Présidents élus parmi les Membres importateurs venaient de Suède (2001/02) et de Suisse (2003/04).

17. Questions diverses – à examiner

verbal

18. Prochaines réunions

verbal

La prochaine session du Conseil aura lieu au siège de l'Organisation à Londres du 23 au 26 mai 2006 – **à noter**

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés pendant les réunions de mai 2006 afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour ; ils sont également invités à proposer des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures – **à examiner**